Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-93

Ottawa, le 28 septembre 2005

Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 2 novembre 2005.

Article Requérante et endroit

- 1. Société Radio-Canada
 - L'ensemble du Canada
- 2. **Radio-Classique Montréal inc.** (CJPX-FM)
 - Montréal (Québec)
- 3. **Burlingham Communications Inc.**

(CIWV-FM)

Hamilton/Burlington (Ontario)

1. L'ensemble du Canada

No de demande 2005-0849-2

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** (SRC) en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 1 appelée Country Canada.

La titulaire propose de remplacer la condition de licence relative à l'article 1a) qui se lit ainsi :

La titulaire ne doit pas consacrer plus de 10 % de la semaine de radiodiffusion aux émissions des catégories 6a et 6b.

par ce qui suit :

La titulaire ne doit pas consacrer plus de 10 % de l'année de radiodiffusion aux émissions des catégories 6a et 6b.

La titulaire a indiqué que si cette modification était approuvée, Country Canada pourrait programmer plus efficacement des émissions présentant des événements sportifs et rendre ainsi le service plus attrayant pour les abonnés tout en maintenant la quantité d'émissions sportives qu'elle est autorisée à diffuser tout au long de l'année. La titulaire demande également de pouvoir modifier une autre partie de la condition de licence 1a) de manière à retirer la référence à Country Music Television (CMT).



La titulaire a déclaré que la référence à CMT, service détenu par Corus, était appropriée au moment où la licence a été accordée puisque Corus détenait 70 % des droits de propriété de Country Canada. Toutefois, conformément à la decision de radiodiffusion CRTC 2002-336 du 24 octobre 2002 intitulée *Transfert du contrôle effectif de 3899071 Canada Inc.*, Corus a transféré à la SRC toutes ses parts dans Country Canada. Par conséquent, la SRC détient et contrôle la licence, ce qui rend caduque et inutile la référence à CMT dans la condition de licence.

Adresse de la titulaire :

181, rue Queen Ottawa (Ontario) K1P 1K9

Télécopieur: (613) 288-6257

Courriel: affairesreglementaires@radio-canada.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion]

2. Montréal (Québec) No de demande 2005-0699-1

Demande présentée par **Radio-Classique Montréal inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CJPX-FM Montréal.

La titulaire propose d'utiliser un canal du système d'exploitation multiplex de communications secondaires (EMCS) afin de diffuser principalement une programmation en langues pendjabi, hindi, ourdou, bengali, tamoul et cinghalais. La programmation diffusée par un canal EMCS ne peut être captée au moyen d'équipement de radio conventionnel et requiert l'utilisation d'un récepteur spécial.

Ce nouveau service proposé remplacerait un service radiophonique en langue tamoule approuvé dans *Nouveau service EMCS en langue tamoule* – décision CRTC 99-203.

Adresse de la titulaire :

124, chemin du Cheval-Le-Moyne Île Notre-Dame Parc Jean-Drapeau Montréal, (Québec) H3C 1A9

Télécopieur: (514) 871-0990

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion]

3. Hamilton/Burlington (Ontario) No de demande 2005-0834-3

Demande présentée par **Burlingham Communications Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CIWV-FM Hamilton/Burlington.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée moyenne de 11 390 watts à 21 400 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 45 000 watts/hauteur de l'antenne à 136,1 mètres).

La titulaire désire améliorer le signal aux auditeurs dans le marché principal de Hamilton/Burlington et des régions environnantes, particulièrement dans la partie nord et ouest de la ville de Hamilton et nord-est de Burlington. De plus, cette modification maximiserait l'usage de la fréquence 94,7 MHz tout en respectant la zone protégée d'interférence d'autres stations canadiennes et américaines.

Le périmètre de rayonnement autorisé sera élargi de façon appréciable en raison de l'augmentation proposée de la puissance.

Adresse de la titulaire :

589, rue Upper Wellington Hamilton (Ontario) L9A 3P8

Télécopieur : (905) 388-7947 Courriel : <u>doug@wave947.fm</u>

Examen de la demande:

À l'adresse de la titulaire

[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion]

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

2 novembre 2005

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure sousmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une** seule des façons suivantes :

en remplissant le

formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

par la poste à l'adresse CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro (819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention ***Fin du document*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Important

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière 1, promenade du Portage, pièce 206 Gatineau (Québec) K1A 0N2

Tél.: (819) 997-2429 - ATS: 994-0423

Télécopieur: (819) 994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410 Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5 Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997

Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest Bureau 504 Montréal (Québec) H2Z 1G2

Tél.: (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624 Toronto (Ontario) M4T 1M2

Tél.: (416) 952-9096

Édifice Kensington 275, avenue Portage, bureau 1810 Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3

Tél.: (204) 983-6306 - ATS: 983-8274

Télécopieur: (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional 2125, 11^e Avenue, pièce 103 Regina (Saskatchewan) S4P 3X3 Tél.: (306) 780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520

Edmonton (Alberta) T5J 3N4

Tél.: (780) 495-3224

530-580, rue Hornby Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6

Tél.: (604) 666-2111 - ATS: 666-0778

Télécopieur: (604) 666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PFD ou en HTML sur le site internet suivant : http://www.crtc.gc.ca